



Visual Evidence for Victims

Tous les services sont gratuits & confidentiels

Etes-vous victime de violences domestiques ?

Etes-vous victime d'une campagne de haine ?

Etes-vous victime de violences sexuelles

Avez-vous été blessé / e ? ou bien, est-ce que vos biens ont été endommagés ?

Vous n'êtes pas prêt à signaler le délit à la police ? - Visual Evidence for Victims (VEV)

(Preuves visuelles pour les victimes) peut vous aider-

Beaucoup de victimes de crimes violents choisissent de ne pas les signaler à la police, néanmoins une victime peut être d'accord pour avoir ses blessures documentées par une agence du secteur bénévole. VEV a été créé pour permettre aux gens de faire enregistrer l'évidence d'un crime par une agence bénévole, et pour que les victimes n'aient pas besoin d'aller à la police. Dans votre district plusieurs agences ont du personnel formé à utiliser des caméras approuvées par VEV pour photographier des blessures ou des dommages à des biens.

- Blessures physiques: bleus, coupures, égratignures/griffures, cheveux arrachés etc.
- Dommages à la propriété: fenêtres cassées, portes endommagées, graffiti insultant etc.

Nous pouvons prendre des photos pour que vous ayez des preuves et tenter une action à une date ultérieure. Ces preuves sont gardées confidentiellement et protégées pour être utilisées à l'avenir. Ces preuves peuvent être produites dans un tribunal correctionnel ou dans une procédure civile, si les victimes décident d'intenter une action. Autrement elles peuvent être gardées dans un dossier (pour un maximum de 6 ans) ou bien vous pouvez choisir de faire détruire les photos. Vous pouvez avoir accès à de l'aide et à de l'information pour vous aider à décider ce que vous souhaitez faire.

Nous ne vous forcerons jamais à faire enregistrer vos preuves- nous ne prendrons de photos qu'avec votre autorisation. Nous traitons toutes les victimes avec dignité et compréhension. Nous serons délicats et comprenons que vos blessures risquent d'être de nature intime. Les agences VEV ne diront à personne qu'elles sont en possession de vos photos. Si vous avez signalé le délit à la police vous n'avez pas besoin des services de la VEV. Il y a 34 agences dans les West Midlands (l'ouest des Midlands) qui offrent les services de la VEV, pour de plus amples détails contactez le service du soutien aux victimes au No : **0121 544 4336**.

Ce projet est dirigé par Victim Support, pour plus de détails contactez Lucy George- 0121 543 1722.

Prospectus distribué par:

(leaflet given out by)

(VEV leaflet – French Translation, Oct 2007)